












1. Méthode d'utilisation

Le Plan local d'Urbanisme (P.L.U) est un document d'urbanisme opposable à toutes demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols (permis de construire, déclaration de travaux, permis de lotir). Il est composé d'un rapport de présentation, d'un règlement, de documents graphiques et d'annexes. Sont disponibles sur le site internet le règlement et les documents graphiques, ainsi qu'un cahier de recommandations architecturales.

La marche à suivre pour utiliser le PLU sur le site :

- Repérer un secteur géographique ou des parcelles sur les documents graphiques ; plusieurs zones, différenciées par un code couleur, existent :

Légende :

-  la zone U1, rose vif, correspondant au centre bourg
-  la zone U2, rose, correspondant à la zone climatique en périphérie du bourg
-  la zone U3, rose pastel, correspondant à la zone d'urbanisation contemporaine (habitat pavillonnaire, lotissement, immeubles collectifs)
-  la zone Uh, rose clair, correspondant aux hameaux
-  la zone Uz, violette, correspondant à la zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales (ZAE des Geymonds)
-  la zone AU, orange, correspondant aux zones à urbanisation future
-  la zone A, jaune vif, correspondant aux zones agricoles / la zone Ap, jaune pastel, correspondant aux zones agricoles à valeur paysagère.
- 
-  la zone N, verte, correspondant aux zones naturelles à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels ou des paysages / la zone NI, bleu clair, correspondant à des terrains utilisables pour la pratique d'activités de loisirs et touristiques / la zone Nh, vert foncé, correspondant aux hameaux en milieu naturel.
- 
- 

- En fonction du zonage (ou de la couleur de la parcelle sélectionnée), votre projet de construction sera soumis à des règles particulières contenues dans le règlement du PLU. Ainsi, chaque code couleur renvoie à un chapitre du règlement (8 chapitres).

- Le cahier de recommandations architecturales est un document contenu en annexe, indiquant ce qu'il est souhaitable de mettre en œuvre dans votre projet de construction pour chaque zone (zone U1 ; U2 ; U3 ; Uh ; A ; N).

2. Lecture des cartes de PLU sur acrobat reader

- posséder le logiciel pdf

- sélectionner la planche souhaitée en fonction du lieu que vous recherchez / planche centre ; planche sud-est ; planche nord-est ; planche ouest / il faudra faire bon usage de votre sens de l'orientation !

- les cartes étant très précises, de la patience sera requise à chaque déplacement de carte

- une fois que le secteur est repéré, possibilité de zoomer

- Impression : choisir d'imprimer la « vue active » et seul le secteur sélectionné sera imprimé